

L'insertion des voix dans la note de lecture

 A propos de l'écriture

Correction de l'activité du module 7

I. L'insertion des voix

1. Circulez dans la salle et posez les questions ci-dessous.

- a) Quand vous lisez un texte, quelles stratégies utilisez-vous pour bien le comprendre ?
- b) Quand vous ne comprenez pas un contenu :
 - () vous révisez tout ce que vous avez vu
 - () vous demandez à quelqu'un (un ami, un professeur)
 - () vous faites des schémas
- c) Vous apprenez mieux :
 - () quand vous écoutez
 - () quand vous lisez
 - () quand vous écrivez
- d) Pour écrire un texte :
 - () vous faites des schémas avant d'écrire
 - () vous écrivez directement
- e) Quelles stratégies pour insérer des voix dans votre texte utilisez-vous le plus souvent ?
 - () citation directe
 - () paraphrase (reformulation)

2. Choisissez un autre étudiant de la classe que vous avez interviewé et présentez-le.

3. Lisez l'extrait ci-après :

Considerando que o discurso é constituído de modo polifônico, a presença do outro pode estar marcada linguisticamente por meio de formas gramaticais, ou pode ser identificável a partir do próprio enunciado. (MUNIZ-OLIVEIRA, 2005, p. 105).

4. A partir de ce que vous avez lu, identifiez dans le premier paragraphe de la note de lecture *Travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* les stratégies utilisées pour montrer aux lecteurs les différentes voix qui apparaissent.

Notes de lecture

SIMONET (Maud), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, 220 p.

Par Sylvain LEFFÈVRE

CPDS – Université de Montréal et CERAPS – Université Lille 2

En cette année 2011, déclarée « année du volontariat » par l'Union européenne, l'ouvrage de Maud Simonet constitue une lecture particulièrement stimulante. Alors que les plates-formes institutionnelles qui promeuvent le volontariat (« cette forme particulière de bénévolat, à temps plein, pour une durée déterminée et ouvrant droit à une couverture sociale et à une indemnité », p. 11) l'articulent systématiquement aux thématiques de la générosité et du désir d'engagement, l'auteure offre une clef de lecture alternative. Elle propose en effet d'étudier le volontariat sous l'angle de la sociologie du travail. Ce faisant, elle lève le « voile de la citoyenneté » qui invisibilise le travail bénévole, comme les féministes levèrent il y a quelques décennies le voile de l'amour sur le travail domestique, pour en montrer les logiques productives. Il s'agit non seulement d'éclairer d'un jour nouveau l'architecture des engagements contemporains dans le secteur associatif, mais également d'ouvrir un débat plus large sur ce que l'auteure nomme une « bénévolisation » du travail.

5. Lisez le texte *Le Web 2.0, rupture ou continuité dans les usages pédagogiques du Web?* et discutez des questions suivantes avec votre voisin(e).

- a) Quel est le thème abordé ?
- b) Qui a écrit ce texte ?
- c) Quel est son but ?
- d) Trouvez-vous la question traitée intéressante ? Pourquoi ?

6. A partir de ce vous avez lu et de ce que vous connaissez sur le thème, discutez avec votre voisin(e) : Que pensez-vous du web 2.0 comme outil d'apprentissage ?

7. Identifiez dans le texte quelles sont les manières utilisées par les auteurs pour insérer des voix.

8. Soulignez dans le texte les voix qui sont présentes : y a-t-il des points de vue d'autres personnes pour renforcer celui de l'auteur du texte ? Ou des points de vue contraires ?

9. Lisez le texte *Se défendre* de Michel Foucault (http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=6191).

The screenshot shows the website www.cip-idf.org with a navigation menu containing: COMMISSIONS, PROJET RECHERCHE, COMMUNIQUÉS, ACTIONS!, PHOTOS, SONS, VIDÉOS, TEXTES OFFICIELS UNEDIC, NOUVEAU MODÈLE, UNIVERSITÉ OUVERTE, ARCHIVES, and LIENS. A search bar is present with the text 'RECHERCHE : Recherche...' and an 'OK' button. Below the search bar, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Université Ouverte > Année 2012 > Se défendre, Michel Foucault et alii'. The main article title is 'Face à la répression, il n'est pas interdit de se défendre' and 'SE DÉFENDRE, MICHEL FOUCAULT ET ALII'. The article is dated 'Publié, le dimanche 6 mai 2012' and has a 'Dernière modification : mercredi 18 décembre 2013'. The article text begins with 'Voici deux textes qui clarifient ce qu'il peut en être du rapport au droit de ceux qui refusent de se laisser gouverner [1]. La logique qu'ils proposent est applicable aux litiges en matière de droit social, partout où des « ayant-droits » et des collectifs engagent des batailles sur ce terrain (voir quelques matériaux en ce sens en fin d'article)'. On the left side, there are sections for 'SUIVEZ LA CIP' with social media icons and two subscription forms for 'Abonnement liste infos' and 'Abonnement liste de discussions et débats'. At the bottom left, there is a 'SOUTIEN' section with a link for 'Appel à soutien financier'.

Cet inédit de Michel Foucault est publié en encadré dans "Stratégie judiciaire. Face à la répression il n'est pas interdit de se défendre", Courant alternatif, mai 2012.

Voici un texte écrit par Michel Foucault pour les premières assises de la défense libre, à La Sainte Baume, en 1980. Foucault en est le seul auteur, mais il a été cosigné par Jean Lapeyrie, Dominique Nocaudie et les avocats du réseau défense libre, Henry Juramy, Christian Revon et Jacques Vergès.

Se défendre

1-Evitons d'abord le problème ressassé du réformisme et de l'anti-réformisme. Nous n'avons pas à prendre en charge les institutions qui ont besoin d'être transformées. Nous avons à nous défendre tant et si bien que les institutions soient contraintes de se réformer. L'initiative doit donc venir de nous, non pas sous forme de programme, mais sous forme de mise en question et sous forme d'action.

2-Ce n'est pas parce qu'il y a des lois, ce n'est pas parce que j'ai des droits que je suis habilité à me défendre ; c'est dans la mesure où je me défends que mes droits existent et que la loi me respecte. C'est donc avant tout la dynamique de la défense qui peut donner aux lois et aux droits une valeur pour nous indispensable. Le droit n'est rien s'il ne prend vie dans la défense qui le provoque ; et seule la défense donne, valablement, force à la loi.

3-Dans l'expression « Se défendre », le pronom réfléchi est capital. Il s'agit en effet d'inscrire la vie, l'existence, la subjectivité et la réalité même de l'individu dans la pratique du droit. Se défendre ne veut pas dire s'auto défendre. L'auto-défense, c'est vouloir se faire justice soi-même, c'est-à-dire s'identifier à une instance de pouvoir et prolonger de son propre chef leurs actions. Se défendre, au contraire, c'est refuser de jouer le jeu des instances de pouvoir et se servir du droit pour limiter leurs actions. Ainsi entendue, la défense a valeur absolue. Elle ne saurait être limitée ou désarmée par le fait que la situation était pire autrefois ou pourrait être meilleure plus tard. On ne se défend qu'au présent : l'inacceptable n'est pas relatif.

4-Se défendre demande donc à la fois une activité, des instruments et une réflexion. Une activité : il ne s'agit pas de prendre en charge la veuve et l'orphelin, mais de faire en sorte que les volontés existantes de se défendre puissent venir au jour. De la réflexion : se défendre est un travail qui demande analyse pratique et théorique. Il lui faut en effet la connaissance d'une réalité souvent complexe qu'aucun volontarisme ne peut dissoudre. Il lui faut ensuite un retour sur les actions entreprises, une mémoire qui les conserve, une information qui les communique et un point de vue qui les met en relation avec d'autres. Nous laisserons bien sûr à d'autres le soin de dénoncer les « intellectuels ». Des instruments : on ne va pas les trouver tout faits dans les lois, les droits et les institutions existantes, mais dans une utilisation de ces données que la dynamique de la défense rendra novatrice.

10. Par deux, proposez deux formes d'utilisation d'un extrait de ce texte.

 Mettez-vous au travail...

Choisissez une des propositions ci-dessous.

1. Imaginez que vous faites des études en France et qu'un des professeurs veut évaluer votre lecture d'un livre que vous avez lu et qui a un caractère inédit, soit parce que c'est une traduction, soit parce que c'est une nouvelle édition, etc. Produisez une note de lecture en suivant les indications ci-dessous.

- discutez des informations que vous trouvez les plus importantes à mentionner sur le livre.
- pensez à votre opinion sur le livre et discutez-en avec votre voisin(e).
- relisez et corrigez le texte avant de le remettre à votre professeur.
- le texte doit avoir entre 270 et 320 mots.

OU

2. Produisez une note de lecture d'un livre lancé récemment et que vous avez lu, que ce soit une lecture théorique ou une lecture pour le plaisir. Elle sera publiée dans le *Bulletin Le français à l'université*. Suivez les indications ci-dessous.

- discutez des informations que vous trouvez les plus importantes à mentionner sur le livre.
- pensez à votre opinion sur le livre et discutez-en avec votre voisin(e).
- relisez et corrigez le texte avant de le remettre à votre professeur.
- le texte doit avoir entre 270 et 320 mots.